



vous accompagner

PROJETS & ACTIONS

PLAN D'ACTION MUTUALISTE 2025 / 2030



Mot de la Présidente de la MSA
Mot du Président de la Commission Vie Mutualiste

1 Organisation de la Vie Mutualiste ----- 1

- La gouvernance ----- 1
- Les outils à dispositions des délégués ---- 2
- Les échelons locaux ----- 3

2 Le plan d'Action Mutualiste 2025 - 2030 ----- 5

SOMMAIRE

- **Axe 1** : Soutenir et défendre les transformations des agricultures dans une approche de bien-être au travail --- 6
- **Axe 2** : Simplifier et adapter l'offre de protection sociale aux besoins des adhérents et des entreprises ----- 7
- **Axe 3** : Accompagner les territoires ruraux et fragiles, et contribuer à leur attractivité ----- 8
- **Axe 4** : Développer des innovations sociales et préparer la protection sociale de demain ----- 9
- **Axe 5** : Mobiliser nos savoir-faire humains dans une logique d'engagement social durable des territoires ----- 10



Mot de la Présidente de la MSA (Nathalie NERON) et du Président de la Commission Vie Mutualiste (Jean-Luc BREMARD)



Nathalie
NERON

«Le plan d'action mutualiste 2025-2030 de la MSA Beauce Cœur de Loire constitue bien plus qu'un document de programmation. Il est l'expression d'une ambition collective : celle de faire vivre, dans un monde en profonde mutation, les valeurs fondatrices de la MSA – *solidarité, proximité, responsabilité et démocratie sociale* – au service des ressortissants du monde agricole et rural.

En tant que délégué de la MSA, en lien direct avec l'ensemble de nos services, hommes et femmes professionnels engagés au quotidien, vous y trouverez les principales informations et mots clé pour vous guider dans votre rôle de proximité.



Jean-Luc
BREMARD

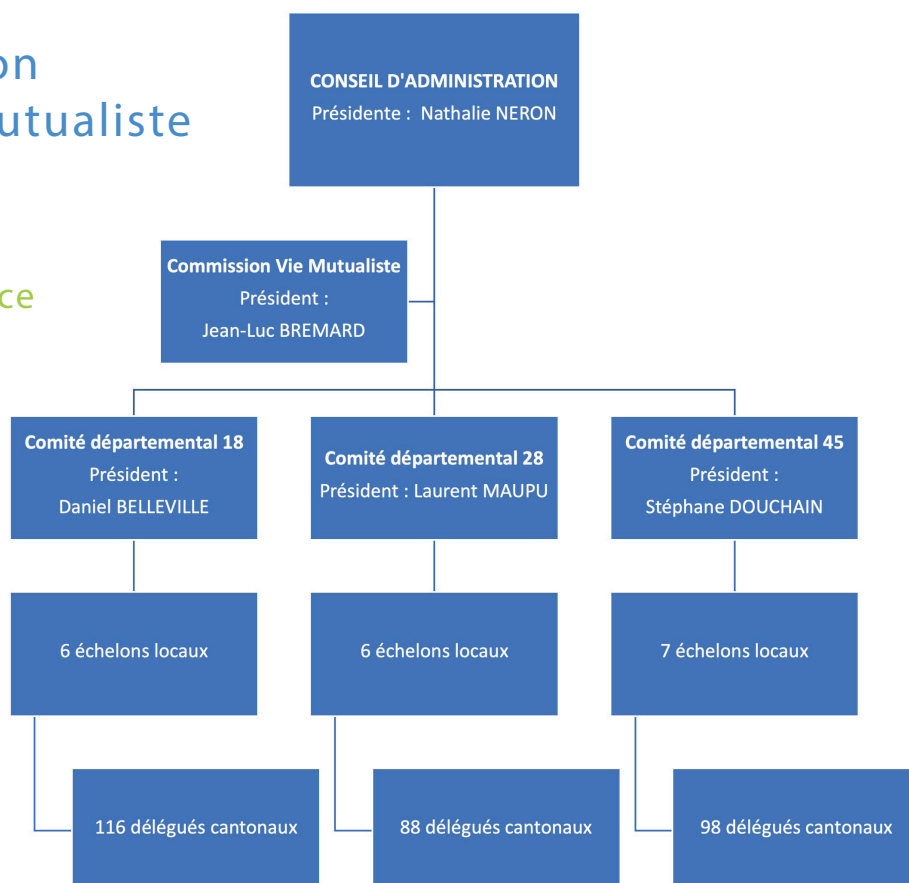
Ce plan d'action mutualiste retrace les grandes orientations qui guideront nos projets et nos actions pour les cinq années à venir, en plaçant l'humain au cœur de nos priorités, en renforçant la prévention, l'accès aux droits, la qualité du service rendu et l'accompagnement des territoires.

Des exemples très concrets d'actions, conduites en partenariat et soutenues par des offres de formation et d'accompagnement, vous sont présentés pour chacun des temps forts de nos ambitions. La réussite reposera sur l'implication de chacune et chacun d'entre nous.

Ensemble, poursuivons cette dynamique collective pour faire de la MSA un acteur toujours plus utile, solidaire et proche de ses adhérents à l'horizon 2030.»

1 Organisation de la Vie Mutualiste

1.1 La gouvernance



1.2 Les outils à disposition des délégués

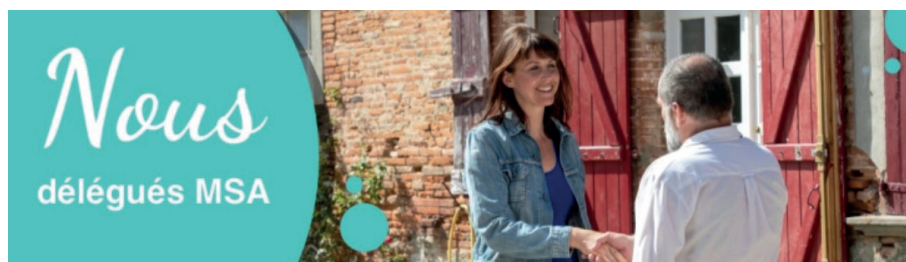
Des outils et des mesures d'accompagnement pour permettre aux élus d'exercer leurs missions

Parce que chaque élu MSA s'engage bénévolement au service des assurés agricoles et des territoires ruraux, le conseil d'administration entend promouvoir et soutenir l'exercice de cette responsabilité des 302 élus de la MA Beauce Cœur de Loire.

Des moyens adaptés pour faciliter le rôle et les missions confiées aux élus :



Un plan de formation est proposé aux administrateurs, président(e)s et vice-président(e)s des échelons locaux, ainsi qu'aux nouveaux élus pour leur permettre de découvrir la MSA et leur rôle respectif



MSA Beauce Cœur de Loire - juillet 2025



Des outils d'accompagnement sont mis à disposition :

o un espace dédié aux élus MSA accessible depuis le site internet de la MSA Beauce Cœur de Loire (bcl.msa.fr). Cet espace vise à donner des repères et des informations aux délégués MSA

o le guide « Mon mandat de délégué 2025-2030 »

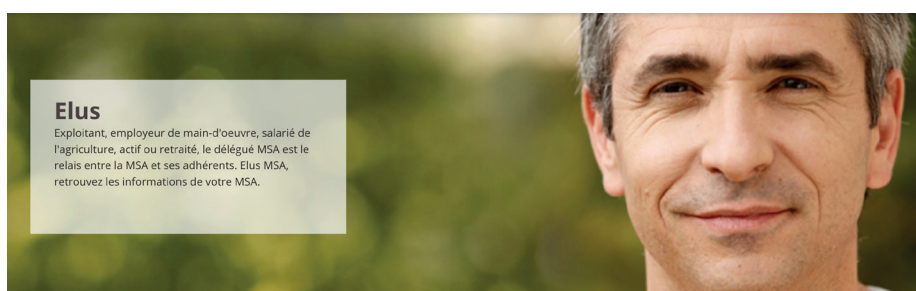
o une plateforme de formation à distance, « les ateliers de l'élu » (ateliers-elu.msa.fr) qui permet à chacun d'acquérir des connaissances à son rythme

o une charte de fonctionnement de l'échelon local qui détermine l'organisation et le fonctionnement de l'échelon local

o un bulletin d'information trimestriel « Nous délégués MSA », comprenant des informations locales et nationales

o une application web, permettant les échanges entre élus et avec la MSA

o une animatrice(teur) de la vie mutualiste par département pour accompagner les élus





Des moyens financiers mobilisables :

Le financement des actions est étudié en lien avec la direction de la MSA Beauce Cœur de Loire.

Peuvent être mobilisés pour le financement de ces actions de terrain, le budget de l'action sanitaire et sociale après avis des administrateurs siégeant au CPASS et le budget de prévention du FNPEISA (Fonds National de Prévention d'Éducation et d'information Sanitaire agricole). Le fonds national de gestion administrative peut être utilisé dans le cadre des dépenses de fonctionnement.

1.3 Les échelons locaux



Eure-et-Loir Georgia-Patricia Maciel De Freitas
 maciel-de-freitas.georgia-patricia@bcl.msa.fr
 06 85 31 03 97



Loiret Stéphanie Herinckx
 herinckx.stephanie@bcl.msa.fr
 06 25 97 38 38



Cher David Joulain
 joulain.david@bcl.msa.fr
 06 72 86 84 15



Assistante et secrétaire Vie Mutualiste
 Patricia Blanquet
 animationviemutualiste.blf@bcl.msa.fr



Présidents et vice-présidents des échelons locaux :

DPT	Echelon Local	Président(e)	Vice-Président(e)
CHER	Champagne – Val de Loire	Guillaume PIOT	Mathilde KIPPERT
	Pays Fort – Sologne	Eric DELEPLANCQUE	Caroline RIFFAULT
	Vierzon	Eric KORCABA	Florence LESTOURGIE
	Bourges	Bernard GIRAUD	Annie CHOLIN
	Champagne Sud	Maaïke RADERSMA	Jean-Luc FOUQUET
	Boischaut – Marche	Jacky BONNEAU	Dominique DESIRE
EURE ET LOIR	Horizons Chartrains	André LEFEVRE	Patrick MENANT
	Beauce	Vincent BLIN	Michel GALLOU
	Perche Sud	Jean-Paul DORDOIGNE	Murielle FEILLU
	Perche Nord	Sylvie DAGUET	Elodie CANIVET
	Thymerais Drouais	Isabelle PETIT	Barbara DEKEYSER
	Val de l'Eure	Laurent GERNEZ	Jean-Claude LETENDRE
LOIRET	Pithiverais-Gâtinais	Francis BALANÇON	Christine DURAND
	Orléanais Nord	Michel BOUTRON	Marcel CHERRIER
	Sologne - Val de Loire	Jean-Claude GATELIER	Michelle ARIBAUD
	Val Sologne	Mireille BOUIN	Corinne DARGENT
	Giennois	Anthony PARIS	Sylvie MORIN
	Montargois-Gâtinais	Tony RENAULT	Eliane BEETS
	Gâtinais-Forêt	Maryvonne CHEVALLIER	Angélique BEAUDOIN



2 Le Plan d'Action Mutualiste 2025-2030



Le Plan d'Action Mutualiste constitue la feuille de route des projets et des actions pour la période 2025-2030.

Il a vocation à mettre en exergue les choix politiques et de fonctionnement du Conseil d'Administration de la MSA Beauce Cœur de Loire et de la CCMSA.

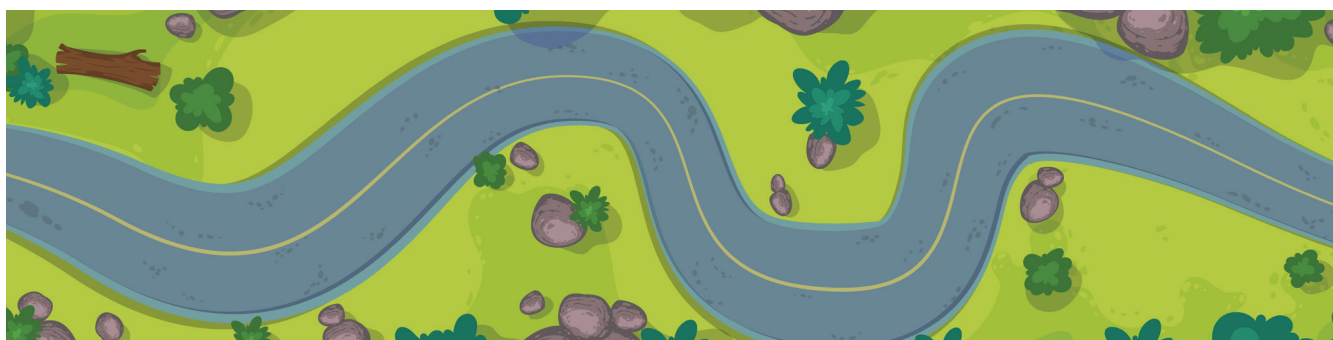
Il définit les axes de la mandature.

A ce titre, les élus de la MSA ont approuvé en 2024, le plan stratégique MSA 2030. **Cette feuille de route** définit les ambitions et orientations du régime agricole pour la période 2026-2030 et doit être décliné localement.

En effet, dans un contexte de profondes transformations économiques, démographiques, technologiques ou encore sociales, la MSA a un rôle important à jouer, étant à la fois un organisme professionnel agricole et un organisme de protection sociale.

Elle est ainsi actrice de la solidarité et de l'attractivité des territoires ruraux, et se doit de participer activement au projet agricole français, à la souveraineté alimentaire et à la cohésion des territoires. Pour ce faire, la MSA se dote d'un plan stratégique appelé MSA 2030.

Comment ? En donnant des orientations qui représentent la vision partagée par toutes les parties prenantes (délégués, administrateurs et salariés de l'institution), à court, moyen et long terme. Ces grandes orientations au nombre de cinq serviront de socle commun aux actions définies et mises en place pour la période 2025-2030.



Soutenir et défendre les transformations des agricultures dans une approche de **bien-être au travail**

Dans un contexte où les exploitations évoluent rapidement (transition écologique, innovations technologiques, nouveaux modèles économiques, enjeux climatiques), le **délégué MSA** joue un rôle essentiel de relais, d'écoute et d'accompagnement, avec un **fil conducteur : préserver et améliorer le bien-être au travail des actifs agricoles**.

A ce titre, le délégué MSA est un **acteur de proximité** qui écoute, alerte et propose, en fonction des besoins des territoires, des actions ou ateliers, tels que les ateliers sur le sommeil, le stress, les tensions psychosociales, les dépistages mobiles (audition, vue, troubles musculosquelettiques) et la sensibilisation au suicide agricole.

Place des élus / objectifs mutualistes :

A partir de l'analyse des besoins territoriaux et de la connaissance des populations, chaque MSA développe ses propres projets en partenariat avec les conseils départementaux, les organisations professionnelles agricoles – telles les chambres d'agriculture – ou les associations locales. Sessions de formation individuelle, groupes d'entraide, séances de valorisation de l'estime de soi ou encore médiation par l'expression théâtrale viennent prolonger les dispositifs nationaux auprès des populations cibles.

Actions cibles:

- ⊗ *Participation au réseau des sentinelles*
- ⊗ *Implication lors des manifestations agricoles, dans les Lycées agricoles, MFR et autres structures liées à la MSA*
- ⊗ *Journées de sensibilisation à la prévention*
- ⊗ *Actions de sensibilisation sous forme de Débat théâtral*



Simplifier et adapter l'offre de protection sociale aux besoins des adhérents et des entreprises

Le délégué MSA joue un rôle essentiel de **lien de proximité** entre les adhérents (exploitants, salariés agricoles, retraités, employeurs...) et l'institution. Son objectif central est de **simplifier** et **adapter l'offre de protection sociale** aux besoins du terrain.

Il transmet les difficultés rencontrées par les adhérents aux instances de la MSA pour adapter les services, les démarches et les prestations. Il contribue ainsi à rendre la protection sociale plus lisible et accessible.

Il crée un lien direct entre la MSA et les adhérents, facilitant la compréhension mutuelle. Le délégué MSA est un ambassadeur du terrain, chargé d'aider, d'informer, d'accompagner et de relayer les besoins des adhérents et des entreprises pour rendre la protection sociale agricole plus simple, plus adaptée et plus proche.

Place des élus / objectifs mutualistes :

Le guichet unique de la MSA consiste à réunir la totalité des prestations de protection sociale, assorties de services complémentaires, en un seul organisme interlocuteur des différents publics. Cette caractéristique en fait l'opérateur social de référence du monde agricole.

Les délégués Msa ont une place d'ambassadeur de proximité de cette offre, avec le souci d'accessibilité et de réduction des inégalités.

L'elu(e) Msa remonte les difficultés rencontrées par les adhérents pour adapter les services, les démarches et les prestations. Il contribue ainsi à rendre la protection sociale plus lisible et accessible. Il crée un lien direct entre la MSA et les adhérents, facilitant la compréhension mutuelle.

Actions cibles:

- ⊗ *Agir pour l'accès aux droits en milieu ciblé : exemple livrets d'infos pour des salariés d'ESAT agricole, via les entreprises économie sociale et solidaire de l'offre de service MSA ...*
- ⊗ *Contribuer à organiser des soirées conférences sur l'installation et la transmission, l'évolution du statut de conjoint collaborateur,*
- ⊗ *Contribuer à organiser des réunions d'information autour des actions sociales pour tous les ressortissants de la MSA*
- ⊗ *Relayer les campagnes d'accès aux droits de la CCMSA*
- ⊗ *Etre formés aux Services en ligne pour en devenir des ambassadeurs*

Accompagner les territoires ruraux et fragiles, et contribuer à leur attractivité

Le délégué MSA est un **acteur de proximité, de prévention et d'animation territoriale**. Il contribue à rendre les territoires **plus inclusifs, plus dynamiques, et plus attractifs**, en portant les valeurs de solidarité et de coopération de la MSA.

Le délégué initie, soutient ou coconstruit des actions autour d'animations sociales ou intergénérationnelles.

Il mobilise les collectivités locales, les associations, les acteurs médico-sociaux, les habitants.

Leur action est essentielle pour améliorer l'attractivité en renforçant le **vivre-ensemble** et la cohésion sociale ; soutenant l'accès à des services essentiels (santé, prévention, accompagnement social)

Une ruralité dynamique, solidaire et sécurisante est un facteur d'attractivité pour l'ensemble des habitants des territoires concernés.

Place des élus / objectifs mutualistes :

Ils ont une mission de représentativité de l'ensemble des ressortissants agricoles. Ainsi, ils jouent un rôle précieux dans ce travail de connaissance du territoire. Ils sont un maillon essentiel pour tisser du lien social en ruralité et être le relais entre la MSA et les territoires.

Par leur engagement local et leur proximité avec les réalités du territoire, ils contribuent à faire remonter des besoins peu visibles dans les données statistiques, à éclairer certaines situations vécues ou à créer des liens avec d'autres acteurs. Leur regard vient enrichir les analyses portées par les équipes professionnelles et participe à ancrer les diagnostics dans le vécu des ressortissants. Dans certaines démarches, ils prennent part aux comités de pilotage ou participent activement à l'identification des priorités.

Actions cibles:

-  *Relayer les dispositifs Msa favorisant la politique sociale en faveur du mieux rural : exemple Grandir en milieu rural, coups de pouce prévention, plan prévention du mal-être agricole, instants santé etc.*
-  *Relayer les professionnels de la Msa (animateurs vie mutualiste, travailleurs sociaux, cadres en charge de l'animation territoriale) à représenter la Msa dans les instances partenariales*
-  *Se faire connaître et s'investir auprès des collectivités locales.*

Développer des innovations sociales et préparer la protection sociale de demain

Le délégué MSA est un **acteur clé de l'innovation sociale en milieu rural**, capable d'identifier les besoins émergents, d'animer des projets locaux et d'alimenter la vision stratégique de la MSA pour construire la **protection sociale de demain**, plus adaptée, plus préventive et plus solidaire.

Le délégué MSA est un **représentant local**, élu par les assurés, qui dispose d'une connaissance fine du territoire rural.

Son rôle premier : **faire remonter les besoins, préoccupations et idées** des habitants (agriculteurs, salariés, retraités, familles...) afin que la MSA adapte ses actions et ses services.

Il sert donc d'**interface entre la population et la MSA**.

Dans une société en mutation (transition écologique, numérique, précarité, vieillissement, isolement rural...), le délégué MSA observe **les changements qui impactent la vie rurale**, repère les **situations de fragilité**, anticipe les **besoins futurs en protection sociale** et signale à la MSA les enjeux appelant des réponses nouvelles.

Le délégué participe activement à la création d'innovations sociales locales grâce à l'organisation ou le soutien de **projets collectifs** (prévention santé, inclusion numérique, mobilité rurale, logement, insertion professionnelle, lien intergénérationnel...)

Enfin, le délégué MSA porte les valeurs fondatrices de la mutualité : solidarité, proximité, démocratie sociale, participation citoyenne.

En favorisant la participation des publics ruraux et en créant du lien, il contribue à **renforcer la cohésion sociale**, indispensable à une protection sociale durable.

Place des élus / objectifs mutualistes :

La MSA répond actuellement à des besoins non couverts sur les territoires en développant des actions en faveur des populations en situation de fragilités (soutien aux aidants, Paniers solidaires, etc.), avec une participation localement de partenaires tels que l'interregime, les collectivités territoriales, etc. L'élue Msa a sa place dans cet écosystème, en complémentarité des équipes professionnelles qui recherchent de nouvelles solutions pour lever certains freins aux projets territoriaux.

Actions cibles:

- 🎯 Orienter les adhérents vers la fréquentation des France Services (FS) de leur territoire, s'y rendre fréquemment pour faire connaître l'écosystème Msa aux conseillers FS
- 🎯 Déployer le partenariat avec l'association SOLAAL
- 🎯 Participer ou soutenir à des projets collectifs autour de l'inclusion numérique

Mobiliser nos savoir-faire humains dans une logique d'engagement social durable des territoires

Le délégué MSA joue un rôle central dans l'ancrage territorial et la mobilisation des ressources humaines locales. Sa mission ne se limite pas à représenter la MSA : il agit comme **acteur de cohésion sociale, veilleur, animateur de réseau et facilitateur d'initiatives**.

Bien entendu, en partenariat avec les services de la MSA et avec l'animateur de la vie mutualiste, il **porte les valeurs de la MSA** dans les territoires ruraux, il **assure le lien** entre les assurés, les élus locaux, les partenaires locaux et l'institution, il **identifie les besoins sociaux**, économiques et sanitaires spécifiques aux populations locales, il **encourage la participation des adhérents aux projets locaux** (entraide, solidarité, prévention), il **met en place des actions pérennes** autour de la santé, du bien-être, de la prévention et de la qualité de vie, il **inscrit les initiatives dans une logique d'intérêt collectif et de développement local**, il **organise des rencontres, débats, ateliers, visites de terrain**.

Le délégué MSA est un **acteur clé de la vie sociale rurale**. Grâce à sa proximité avec la MSA et ses services et à sa connaissance du terrain, il mobilise les compétences humaines existantes et stimule l'engagement citoyen pour construire des **territoires vivants, solidaires et durables**.

Place des élus / objectifs mutualistes :

La MSA s'engage à mobiliser ses savoir-faire humains (ses élus et ses salariés) dans une logique d'investissement social durable. Pour concrétiser cette orientation stratégique, la MSA mettra en œuvre pour les élus une démarche d'« Aller vers », pour une action mutualiste ambitieuse au service des adhérents et des territoires

Actions cibles:

- ⊙ *Accroître la visibilité des élus pour mieux faire reconnaître leur rôle de créateur de liens sur les territoires et ainsi porter les valeurs de la MSA ;*
- ⊙ *Repenser l'organisation collégiale sur les territoires, s'ouvrir à des ressources nouvelles en partageant les missions et responsabilités.*



En conclusion, ce plan d'action mutualiste traduit la volonté de la MSA Beauce Cœur de Loire de renforcer son rôle d'acteur essentiel de la protection sociale dans les territoires ruraux et agricoles. À travers des objectifs partagés, des actions concrètes et un engagement collectif, il vise à **répondre aux besoins actuels des adhérents tout en anticipant les enjeux de demain**.

La réussite de ce plan repose sur la mobilisation de l'ensemble des partenaires : élus, équipes administratives, acteurs locaux, organisations professionnelles et assurés. Ensemble, nous continuerons à promouvoir les valeurs fondatrices du mutualisme — solidarité, proximité et responsabilité — afin d'améliorer durablement la qualité de vie des populations rurales et de soutenir les dynamiques territoriales.

Ce plan n'est donc pas une finalité, mais une démarche évolutive, ouverte à l'innovation et à l'adaptation continue. En le mettant en œuvre avec détermination, la MSA Beauce Cœur de Loire réaffirme son engagement à demeurer un organisme de protection sociale moderne, humain et profondément ancré dans ses territoires.

PROCHE

des adhérents



des territoires



Les élus MSA construisent avec vous !